

PROJET DE THEATRE UNIVERSITAIRE UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS - TOURS

Document soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université par la Commission Culturelle de l'Université du 07 février 2003

I/ DEFINITION

Le Théâtre Universitaire de Tours est une troupe faisant partie de l'Université François Rabelais, ouverte à toute la communauté universitaire mais prioritairement aux étudiants, quelle que soit leur filière. Sa pérennité est assurée par la présence dans son organe dirigeant d'un fort noyau d'enseignants.

II/ OBJECTIFS

Les objectifs du Théâtre Universitaire sont :

- la recherche et l'expérimentation sur toutes formes de théâtre,
- des présentations publiques, prioritairement données au sein de l'Université François Rabelais.

Le Théâtre Universitaire est ouvert à toute la communauté universitaire, mais principalement aux étudiants inscrits à l'Université de Tours, qu'ils se destinent ou non à une profession en relation avec le théâtre (dramaturges, comédiens, metteurs en scène, scénographes, régisseurs...), en relation avec les enseignements et la recherche.

Le Théâtre Universitaire doit présenter une identité artistique spécifique et cohérente, axée non seulement sur la recherche et la création, mais aussi sur la formation du spectateur. Toutes les formes de théâtre et tous les répertoires sont envisageables.

Il s'inscrit dans une dynamique d'échanges avec d'autres universités, françaises et étrangères : voyages, accueil de troupes, accueil de metteurs en scène en résidence, accueil de formateurs... A plus long terme, il accueillera une rencontre de théâtre universitaire.

Travaillant en relation, le Théâtre Universitaire et la filière Arts du Spectacle servent une cause identique : le développement de la pratique théâtrale et de la connaissance des réalités spectaculaires sur le campus de l'Université.

Le Théâtre Universitaire n'est aucunement réservé aux étudiants de cette filière mais travaille en collaboration avec elle aux échanges culturels au sein de la communauté universitaire dans sa totalité. Les étudiants inscrits dans la filière Arts du Spectacle doivent cependant bénéficier de facilités de travail dans ses locaux, avec notamment des plages de répétitions et de prestations garanties.

III/ STRUCTURE JURIDIQUE

- 1- Le Théâtre Universitaire est géré administrativement et financièrement par le Service Culturel de l'Université. Il comprend :
 - Une assemblée générale regroupant tous les membres inscrits.
 - Un comité de pilotage élu par l'assemblée générale, comprenant trois à cinq enseignants de l'Université dont obligatoirement des enseignants de théâtre et/ou le responsable de la filière Arts du Spectacle, un ou deux représentants du Service Culturel de l'Université dont

obligatoirement le Chargé de Mission à la Culture ou le Directeur du Service Culturel, trois à cinq étudiants et à titre consultatif les artistes associés dans le cadre de la convention qu'ils ont signée avec le Théâtre Universitaire.

- Un bureau de quatre membres élus au sein du comité de pilotage, comprenant un directeur, un directeur adjoint, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Ne sont éligibles aux fonctions de directeur et de secrétaire que des personnels en poste à l'Université.

Le directeur représente le Théâtre Universitaire dans et hors l'Université. Il assume son fonctionnement quotidien en travaillant en relation avec le Service Culturel de l'Université.

Toutes les décisions autres que celles du fonctionnement quotidien sont prises par le comité de pilotage. Les dossiers sont préalablement instruits par le bureau. Le comité de pilotage se réunit sur convocation du directeur au moins deux fois par an. L'assemblée générale se réunit sur convocation du directeur au moins une fois par an.

Les statuts et leurs modifications sont soumis à l'approbation de la Commission Culturelle, puis du Conseil d'Administration de l'Université.

Des partenariats régis par des conventions sont définis entre le Théâtre Universitaire et les principales structures artistiques de l'agglomération tourangelle.

2- Le siège du Théâtre Universitaire est fixé à Thélème, salle de spectacle de l'Université.

IV / FONCTIONNEMENT ET PROGRAMMATION

Les membres du Théâtre Universitaire sont recrutés après entretiens de motivation, en fonction de leur projet personnel et de leur adhésion au projet artistique du Théâtre Universitaire. Cet entretien se fait avec une commission mixte d'enseignants et d'artistes associés.

Le Théâtre Universitaire s'adjoint les services de compagnies associées et/ou de metteurs en scène associés, sur la base de conventions définissant un projet de recherche artistique pour un temps donné.

Plusieurs compagnies ou metteurs en scène associés peuvent intervenir simultanément sur des projets, communs ou différents, dans la mesure où le nombre de membres inscrits le justifie.

Ces compagnies et metteurs en scène associés sont recrutés par le comité de pilotage, sur proposition de leurs projets ou sur demande de ce comité dans le cadre de projets émanant de ce dernier.

Les conventions avec les compagnies associées valent pour une durée d'un ou deux ans et peuvent être éventuellement reconduites annuellement sur proposition du comité de pilotage et après validation par un vote de l'assemblée générale.

La première de ces compagnies associées sera le Théâtre à Cru, initiateur du projet.

Les recherches menées au sein du Théâtre Universitaire font l'objet de présentations publiques, même sous forme de fragments de travaux. Ces présentations sont produites par le Service Culturel de l'Université et intégrées à sa programmation.

Les activités du Théâtre Universitaire comprennent plusieurs volets de recherche et de formation :

- apprentissages
- écriture
- élaboration de spectacles
- technique
- culture théâtrale

V/ LOCAUX

Thélème est le lieu de travail et de représentation naturel du Théâtre Universitaire, mais il peut travailler temporairement en d'autres lieux, qu'ils soient au sein de l'Université ou mis à disposition par des structures culturelles de l'agglomération.

Actuellement, Thélème est une salle de spectacle dépourvue de locaux périphériques. Pour qu'elle puisse accueillir une véritable troupe résidente, il faut lui adjoindre au minimum un local de rangements des décors, accessoires et costumes, une salle de répétitions, un foyer d'artistes et davantage de loges que celles qui existent actuellement.

ANNEXES :

1/ CALENDRIER PREVISIONNEL 2003-2004

Pour que le Théâtre Universitaire puisse démarrer son travail de recherche dès la rentrée universitaire 2003-2004, il importe de créer son noyau fondateur dès maintenant. Aussi faut-il prévoir le calendrier suivant :

- 7 février 2003 : présentation du projet à la Commission Culturelle de l'Université et proposition par celle-ci d'un directeur provisoire
- 3 mars 2003 : présentation au Conseil d'Administration de l'Université

- 3 février 2003 : réunion de sensibilisation
- mars 2003 : entretiens
- de fin mars à fin mai 2003 : trois ou quatre réunions de préparation/réflexion
- mi-octobre 2003 : entretiens
- mi-octobre 2003 : réunion de l'assemblée générale, constitution du comité de pilotage, du bureau et élection du directeur.
- à compter de la mi-octobre 2003 : une séance de travail hebdomadaire d'une durée de 3 heures 30
- mars 2004 : premières présentations de fragments de travaux.

2/ NOMINATION D'UN DIRECTEUR PROVISOIRE

La Commission Culturelle propose que soient nommés à titre provisoire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale d'octobre deux enseignants participant au groupe de travail chargé de la réflexion sur le projet :

- au poste de directeur, Monsieur Alain FREBAULT, Chargé de Mission à la Culture,
- au poste de directrice adjointe, Mademoiselle Anne TAILLANDIER, enseignante à l'I.U.T.